

Lettre aux Amis du 23 février 2025.

Lundi 17 février 2025

9h00 : Ouverture de la 57^{ème} session de l'Assemblée des Patriarches et Évêques Catholiques au Liban (APECL) A Béthania, près du sanctuaire de Notre-Dame du Liban - Harissa. Prévues initialement du 11 au 14 novembre 2024, la session a été reportée en raison de la guerre. Sa Béatitudo le patriarche Cardinal Béchara Raï, président de l'Assemblée, a présidé la séance d'ouverture par la prière. Dans son mot d'introduction, il a *« rendu grâce à Dieu pour les signes d'espérance qui commencent à apparaître en ce début de l'année jubilaire décrétée par Sa sainteté le pape François sous le titre 'l'espérance ne déçoit pas' (Rm. 5,5). Ces signes se révèlent par l'élection du général Joseph Aoun président de la République et du juge Nawaf Salam Premier ministre, qui doivent s'engager dans l'application des réformes et la reconstruction »*. Il a ensuite présenté l'ordre du jour en précisant : *« Notre session traitera les thèmes suivants : 1) L'identité de l'APECL, sa structure, son organisation et les amendements à apporter à la lumière de la XVIème Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques sur la Synodalité. 2) Le Document final du Synode des évêques tenu à Rome. 3) Le Directoire pour la protection des enfants et des mineurs. 4) Le développement humain intégral »*.

Prennent part à cette session, à côté du Patriarche Raï, le Patriarche syriaque catholique Ignace Youssef Younan, le Patriarche grec-catholique melkite Youssef Absi, le Patriarche catholico arménien catholique Raphaël Bedros Minassian, les évêques catholiques, les Supérieurs généraux et supérieures générales des congrégations catholiques. Le Nonce apostolique, S. Exc. Mgr Paolo Borgia, présent à cette séance d'ouverture, a pris la parole pour dire notamment :

« L'Assemblée de l'APECL se tient cette année avec quelques mois de retard, en raison de la guerre qui nous a tenus en haleine depuis septembre passé et pendant quelques mois, mais qui, Dieu merci, a trouvé un épilogue avec un accord de cessez-le-feu le 27 novembre. Les dégâts causés par le conflit sont énormes et, bien qu'il ait affecté principalement le Sud-Liban et la Bekaa, il a eu des répercussions sur l'ensemble du pays. Selon les chiffres officiels, les deux mois de conflit ouvert entre Israël et le Hezbollah ont entraîné le déplacement d'environ 1.300.000 personnes à l'intérieur du pays et vers certains pays voisins, la mort de plus de 4.000 personnes et environ 17.000 blessés. On estime que 99.000 logements ont été détruits ou endommagés, y compris des bâtiments publics et des lieux de culte. (...)

Je note avec plaisir la grande mobilisation de l'Église au cours du récent conflit, dans le cadre d'un vaste mouvement de solidarité impliquant la nation tout entière, ainsi que la communauté internationale. Un grand nombre de couvents, d'écoles, de paroisses ont offert l'hospitalité aux personnes déplacées ; diverses institutions ecclésiastiques à caractère caritatif, telles que Caritas, l'Œuvre d'Orient, le Secours Catholique, l'Église en détresse, Saint-Vincent de Paul, Solidarity, des mouvements ecclésiastiques diocésains et paroissiaux, des prêtres, des religieux et des laïcs ont travaillé d'arrache-pied pour assurer partout secours et assistance de toutes sortes. Les difficultés n'ont pas manqué, parfois graves, mais le sens du partage et une grande générosité ont toujours prévalu, ce qui a permis de continuer malgré tout. Comment ne pas mentionner les écoles catholiques qui ont essayé par tous les moyens d'assurer

la tenue des cours en ligne ou sur place, pour tous les élèves, en premier lieu pour les enfants déplacés qui venaient d'autres écoles. Un sincère grand merci à tous.

En termes politiques, les développements du mois dernier sont apparus comme un véritable miracle pour lequel, je crois, nous avons tous prié. L'élection du Président de la République et la formation d'un nouveau gouvernement ont redonné aux Libanais l'espoir en l'avenir et, surtout, ont ravivé la confiance dans l'État et ses institutions ».

Il a enfin proposé deux suggestions :

1 – « La création d'un fonds national commun des Églises du Liban qui recueillerait les fonds de charité et les contributions de chaque Église ou ordre religieux, selon ses possibilités et qui pourraient financer des projets, des activités ou des institutions qui n'ont pas de ressources et n'ont aucun moyen de s'en procurer. Cela permettrait de connaître et d'intervenir sur les besoins présents dans le pays, d'assurer une plus grande transparence dans la gestion des fonds, et d'aboutir à une participation et un partage, véritablement évangéliques et ecclésiaux. (Cf. Ac 2,44-45) ».

2 – « L'administration plus professionnelle des biens que possède chaque Église, ordre ou congrégation religieuse. Cela pourrait rapporter beaucoup plus de fonds pour financer les activités de l'Église et promouvoir de nouvelles activités et contribuer à créer plus d'emplois et assurer une plus grande prospérité ».

A la fin de la séance inaugurale, Sa Béatitudo a envoyé, au nom de l'Assemblée, un télégramme à Sa Sainteté le pape François lui assurant de nos prières pour son rétablissement rapide (hospitalisé il y a trois jours pour une pneumonie).

Jeudi 20 février 2025

Nous avons conclu, à 13h00, nos travaux de la 57^{ème} session de l'APECL à Béthania après une longue séance avec Son Éminence le Cardinal Michael Czerny, Préfet du Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral.

Le communiqué final résume bien les différentes étapes de la session :

« Premièrement : Les conférences et les discussions qui ont suivi

1 – L'identité de l'APECL (Créée en 1967), sa structure, son organisation et les amendements à apporter à la lumière de la XVIème Assemblée Générale Ordinaire du Synode des Évêques sur la Synodalité

Les membres de l'Assemblée ont écouté deux interventions :

La première de S. Exc. Mgr Michel Aoun, président du Comité exécutif. Il a présenté les fondements qui régissent le renouvellement du Règlement de l'APECL.

La deuxième du Révérend Père Claude Nadra, Secrétaire général. Il a présenté les amendements à proposer aux discussions de l'Assemblée.

Les membres de l'Assemblée ont ensuite écouté les rapports présentés par les secrétaires des différentes commissions épiscopales dépendantes de l'APECL. Ils ont enfin voté les grandes lignes du nouveau Règlement qui sera revu par le Comité exécutif et proposé au vote à la prochaine session ordinaire en novembre 2025.

2 - Le Document final du Synode des Évêques tenu à Rome

Les membres de l'Assemblée ont écouté deux interventions :

La première de S. Exc. Mgr Mounir Khairallah, évêque de Batroun, membre élu du Synode des évêques et de la Commission de synthèse. Il a présenté un rapport sur les travaux de la deuxième session de la XVIème assemblée ordinaire du Synode des

évêques tenue au Vatican du 30 septembre au 28 octobre 2024. Il a rappelé qu'elle a été une « école de synodalité où nous avons été appelés à la conversion et nous avons appris l'écoute, le dialogue et le discernement ». Et après avoir présenté le contenu du Document final du Synode, que le Pape François a adopté tel quel et commandé de le mettre à la connaissance de tout le Peuple de Dieu, il a terminé en disant : « Nous sommes rentrés chez nous missionnaires synodaux guidés par l'Esprit-Saint, pour porter l'Évangile du salut et être une Église synodale qui marche à la suite de Jésus Christ, Bon Pasteur, des messagers d'Espérance et des artisans de Paix ! ».

La deuxième de S. Exc. Mgr Paul Rouhana, Vicaire patriarcal à Sarba et représentant Sa Béatitude le Patriarche Raï à la deuxième session. Il a présenté son expérience synodale en s'arrêtant sur la « réception, dans nos Églises Catholiques Orientales, du Document final qui appelle, dans ses cinq parties, à la conversion au niveau des relations entre les Églises, au niveau des structures et des processus de décision, à la transparence et à l'évaluation. Nous pourrions ainsi, a-t-il dit, reprendre notre pratique synodale dans nos synodes particuliers, nos diocèses, nos congrégations religieuses et nos institutions ecclésiales pour porter ensemble la responsabilité commune avec le Peuple de Dieu ».

3 - Le Directoire pour la protection des enfants et des mineurs

Les membres de l'Assemblée ont écouté S. Exc. Mgr Hanna Alwan, Vicaire patriarcal général chargé des affaires canoniques. Il a présenté trois documents : « Le directoire pour la protection des enfants, des mineurs et des adultes vulnérables » qui a été voté par l'APECL en 2017. « Les exigences de la responsabilité pour le service ecclésial dans le domaine de la protection des enfants, des mineurs et des adultes vulnérables ». « Le règlement des dispositions canoniques concernant les accusations d'abus sexuel contre les mineurs et les adultes vulnérables ». Ces deux derniers documents ont besoin d'être discutés et votés par notre Assemblée qui a nommé une commission ad hoc présidée par S. Exc. Mgr Hanna Alwan et composée de représentants de leurs Béatitudes les Patriarches ; et l'a chargé de poursuivre la question.

4 - Le développement humain intégral. *Les membres de l'Assemblée ont accueilli Son Éminence le Cardinal Michael Czerny SJ, Préfet du Dicastère pour le Service du Développement Humain Intégral (DSDHI) au Saint-Siège. Son Éminence a d'abord remercié Sa Béatitude le Patriarche Cardinal Raï qui l'a invité à cette session. Il a ensuite transmis les vœux de Sa Sainteté le Pape François « qui pense et prie pour le Liban et est solidaire avec le peuple libanais ». « Je pense que la souffrance, a-t-il ajouté, vécue par le peuple libanais et l'Église au cours de ces années est aussi un message d'espérance. Leur courage face à tant de défis, leur intelligence et leur créativité montrent cette espérance ». Il a ensuite présenté la vision de ce dicastère pour le développement humain intégral en s'inspirant de l'Évangile et de la Doctrine sociale de l'Église. « Ce dicastère se concentre, dans sa mission, a-t-il dit, sur la justice, la paix, la sauvegarde de la création, le désarmement, les droits de l'homme, la santé et la charité. Il s'occupe des personnes vulnérables, y compris les réfugiés, les marginalisés, les victimes de conflits, de catastrophes, de tortures et d'esclavage. Il travaille en collaboration avec les Églises locales, des organisations internationales, des ONG et des gouvernements pour accomplir sa mission ».*

Deuxièmement : *Après les conférences et les débats, les membres de l'Assemblée ont affirmé ce qui suit :*

A) la question sociale et ecclésiale

1 – Les membres de l'Assemblée rendent grâce à Dieu pour le don de l'année jubilaire décrétée par Sa Sainteté le pape François sous le titre « l'Espérance ne déçoit pas » (Rm.5,5). Ils considèrent qu'elle est un don du Seigneur, un temps de grâce, un moment particulier destiné à raviver la foi, consolider l'espérance, stimuler la charité, faire l'expérience du pardon, favoriser les œuvres de charité et la communion fraternelle dans l'Église et la société. Ils confirment leur proximité avec leur peuple en vivant l'expérience jubilaire dans toutes ses exigences, qui sont la conversion, le pardon et la réconciliation, pour être des pèlerins d'espérance marchant ensemble vers l'accomplissement du Royaume de Dieu, celui de la Justice, de la Charité et de la Paix.

2 – Les membres de l'Assemblée appellent les jeunes engagés dans les différents mouvements d'Eglise à être des messagers d'espérance pour leurs confrères qui ont été déçus des générations précédentes et qui sont sur le point de perdre l'espérance. Ils affirment être proches d'eux et multiplier les efforts pour leur assurer une formation ecclésiale, sociale, politique et nationale, et comptent sur leur unité, leur solidarité et leurs aptitudes pour constituer la nouvelle génération qui assumera la responsabilité de la reconstruction de l'État, des institutions et du Liban Pays-messager. L'Assemblée a pris la décision d'organiser la Journée Jubilaire des Jeunes du Liban sous le titre « Pèlerins d'espérance », le dimanche 23 novembre 2025.

3 – Les membres de l'Assemblée ont longuement réfléchi sur les tragiques conséquences de la guerre et la question du retour des déplacés et réfugiés dans leurs villages. Ils ont d'abord apprécié l'esprit de solidarité, d'hospitalité et de communion qui s'est révélé chez leurs fils et filles et les concitoyens résidents et émigrés. Ils affirment qu'ils poursuivront la mission de l'Église au service de la charité et multiplieront leurs efforts pour une grande collaboration entre leurs Églises et leurs institutions dans un esprit synodal qui caractérise leur action ecclésiale commune. Ils réclament que l'État mette sur pied, et le plus rapidement possible, un plan intégral pour la reconstruction des régions sinistrées avec l'aide des pays arabes et amis et les associations humanitaires locales et internationales avec justice et transparence.

B) La question nationale

1 – Les membres de l'Assemblée expriment leur joie pour la fin de la vacance présidentielle avec l'élection du général Joseph Aoun à la présidence de la République et le juge Nawaf Salam à la présidence du conseil des ministres, jouissant tous les deux de la confiance des Libanais. Ils doivent travailler ensemble, et avec le nouveau gouvernement et le Parlement, à réaliser les réformes exigées tout en sauvegardant les droits des Libanais et à rétablir l'État et ses institutions.

2 – Les membres de l'Assemblée soulignent l'importance du discours d'investiture du président de la République et de celui du Premier ministre, ainsi que des principes évoqués, notamment le principe de la neutralité positive du Liban face aux axes régionaux et internationaux qui se retrouve avec la position de sa Béatitude le Patriarche Raï président de l'Assemblée. La neutralité est à l'origine de l'État du Liban et du Pacte national et ne nuit pas à l'appartenance du Liban à la Ligue arabe et à l'Organisation des Nations Unies dont il a été membre fondateur. Ils appellent le gouvernement à mettre en pratique ces principes en collaboration avec le Parlement.

3 – Face aux transformations rapides qui ont lieu au Moyen-Orient et dans le monde, les membres de l'Assemblée considèrent qu'il est devenu urgent que l'Église se tienne en courage, audace et humilité devant l'histoire, devant la conscience et appelle ses filles et fils ainsi que tous les Libanais à prendre des initiatives qui conduisent à un processus national de purification de la mémoire qui exige une révision critique, personnelle et communautaire, au niveau de l'examen de conscience, de la demande des comptes, de la contrition, de l'excuse et du pardon, pour aboutir à un dialogue dans la vérité et à la réconciliation devenue urgente aujourd'hui ».

Dimanche 23 février 2025, Dimanche de la mémoire des défunts selon notre liturgie
Tout le Liban est vêtu de blanc ce matin ! La neige qui accompagne la tempête « Adam » couvre le Liban, même jusqu'au littoral. Cela rappelle ce que dit la Bible du Liban couvert de neige (Cf. Jr. 18,14).

A Bkerké, Sa Béatitude notre Patriarche Raï célèbre la messe de la mémoire des défunts. Et, partant de l'évangile du jour, la parabole du riche et de Lazare (Luc 16,19-31), a dit : *« L'Église fait mémoire, ce dimanche et tout au long de cette semaine, des défunts fidèles qui ont vécu la pauvreté évangélique et ceux qui ont partagé les biens de ce monde avec les frères nécessiteux. L'Église-Mère appelle tout le monde à se convertir à Dieu durant leur vie sur cette terre pour atteindre le Royaume céleste ; elle est représentée par Moïse et les prophètes qu'on doit écouter. (...) La foi en Dieu n'a pas de valeur si elle n'est pas accompagnée par la charité envers l'homme. Si les responsables au Liban pratiquaient la charité, ils se passeraient de révolutions. Malheureusement, le Liban a perdu la charité et la haine a habité les cœurs des responsables. La plupart des Libanais refusent la haine. Le peuple ne ressemble pas à certains de ses leaders qui ne ressemblent pas à leur patrie. Il faut dire que certains responsables politiques ne sont pas à la mesure de leur peuple et de l'Etat distingué. En ce moment crucial de notre histoire, nous avons à résister et à lutter pour notre présence libre et les constantes du Liban et de ses valeurs ».*

A signaler que le Hezbollah a célébré, ce dimanche, les funérailles de son Secrétaire général Hassan Nasrallah dans la Cité sportive de la banlieue-sud de Beyrouth, non loin de l'aéroport international et en présence de responsables libanais et iraniens et de centaines de milliers de personnes, notamment chiïtes, venues de la Békaa et du Sud.

Sa Béatitude le Patriarche Raï a envoyé S. Exc. Mgr Maroun Ammar, archevêque de Sayda, le représenter à la cérémonie.

Le président de la République Joseph Aoun, qui a chargé le président du Parlement M. Nabih Berry de le représenter, a reçu la délégation iranienne conduite par le président du Parlement iranien Mohammad-Bagher Ghalibaf et le chef de la diplomatie Abbas Araghchi. Il leur a dit : *« Le Liban est épuisé par les guerres des autres sur son territoire. Aucun pays ne devrait s'ingérer dans les affaires internes d'un autre »*, citant devant la délégation l'article 9 de la Constitution iranienne stipulant que « la liberté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale d'un pays sont indivisibles ».

Seigneur, aide-nous à témoigner la charité envers nos frères et sœurs qui en ont besoin !
+ Père Mounir Khairallah, évêque de Batroun